

14 nouveaux thèmes soumis au dialogue social dans les Branches et les OPCA

<p>1. Négociation de l'accord de création de l'OPCA « regroupé »</p>
<p>2. « Portabilité du DIF » : financement par l'OPCA de « l'entreprise d'origine » financement par l'OPCA de « l'entreprise d'accueil ». A défaut d'accord, financement sur les fonds de la professionnalisation</p>
<p>3. Contribution au FPSPP : répartition sur les sections « plan » et « professionnalisation » de l'OPCA. A défaut d'accord, répartition homogène</p>
<p>4. Co financement de la POE par l'OPCA</p>
<p>5. Possibilité de porter la durée de la formation pendant un contrat de professionnalisation au-delà de 25% de la durée du contrat (CDD) ou de l'action de professionnalisation (CDI) pour les jeunes sans qualification et les bénéficiaires de minima sociaux ou d'un contrat unique d'insertion</p>
<p>6. Financement des dépenses afférentes à la participation d'un salarié à un jury de VAE : rémunération, frais de déplacement</p>
<p>7. Fixation de forfaits horaires pour la prise en charge par l'OPCA des contrats de professionnalisation conclus avec des jeunes sans qualification et des DE en difficulté</p>
<p>8. Financement du tutorat externe au bénéfice de jeunes sans qualification ou DE en difficulté (décret en attente)</p>
<p>9. Financement de la fonction de tuteur (contrat de professionnalisation) de jeunes sans qualification ou DE en difficulté (fixation du plafond par décret en attente)</p>
<p>10. Elargissement des missions de l'OPCA et financement des coûts de diagnostic auprès des TPE (Art. L. 6332-1-1 et L. 6332-7)</p>
<p>11. Création et fonctionnement de la section « plan >10<50 » (montant du versement conventionnel)</p>
<p>12. Simplification des catégories du « Plan » (2 catégories au lieu de 3) et éventuellement de l'articulation « Plan / DIF »</p>
<p>13. Accès à un CQP des jeunes en rupture de contrat d'apprentissage (expérimentation proposée aux partenaires sociaux)</p>
<p>14. Enrichissement des thèmes soumis à la négociation triennale de branche (VAE, DIF portable, passeport...)</p>

